



Qu'est ce que c'est, une OPAH ?

Une « OPAH », c'est une action qui favorise l'amélioration de l'habitat, en donnant des aides financières aux propriétaires désirant réaliser des travaux pour leur logement ou celui qu'il loue. Ces aides pourront être obtenues uniquement sur 2011 et 2012 et concernent principalement la précarité énergétique, l'adaptation au handicap et à la vieillesse, la remise sur le marché locatif de logements, en particulier vacants.

Combien de propriétaires peuvent être aidés ?...

Sur 2011 et 2012, l'objectif est d'aider 74 « propriétaires occupants », c'est-à-dire résidant dans leur logement et 12 « propriétaires bailleurs », c'est-à-dire qui louent un bien.

Si pour les premiers, des conditions de ressources sont prises en compte (ATTENTION : Plus d'un ménage sur 2 est éligibles sur le territoire !), seule la nature des travaux et le fait de louer son logement comptent pour les seconds.

Pour se renseigner comment faire ?

Le CDH PACT ARIM est une association loi 1901 intervenant dans le domaine de l'économie

solidaire. Retenu par la Josselin Communauté, cet organisme met tout en œuvre pour renseigner, conseiller, assister les propriétaires dans leurs démarches techniques et administratives, effectuer les demandes et les paiements de subvention. Sa mission est prise en charge par la communauté de communes et est totalement gratuite pour les propriétaires. En 2011, les aides se déclinent de la manière suivante :

Type de travaux (1)

Propriétaires Occupants

Propriétaires Bailleurs

TRAVAUX LOURDS

50%	de	50	000
------------	----	-----------	-----

35% de 80 000 € HT de travaux maximum

TRAVAUX MOYENS

35	ou	50%	de
-----------	----	------------	----

35 ou 25% de 40 000 € HT de travaux maximum

AUTRES TRAVAUX

20	ou	35%	de
-----------	----	------------	----

(l) Nous consulter pour la définition des catégories

Une permanence est organisée dans les locaux de Josselin Communauté, Place des Remparts, Josselin, le 1^{er} Mardi du mois, de 9 heures à 12 heures.

Il est également possible d'appeler quotidiennement à Vannes au 02 97 40 96 96.

Si vous souhaitez des premiers renseignements via vos élus, vous pouvez également vous adresser au référent OPAH des Forges : M. CHEREL Alain, 1^{ier} Adjoint.

Un courriel : accueil@chdpactarim56.fr

Web : www.chdpactarim56.fr

ATTENTION : Ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'accord de subvention